## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 16 mars 2023 fixant le nombre de places offertes à la session 2023 des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature

NOR: JUSB2304031A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 16 mars 2023, le nombre de places offertes aux trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ouverts au titre de l'année 2022 par l'arrêté du 19 décembre 2022 portant ouverture au titre de l'année 2023 de trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature est fixé respectivement à 271 pour le premier concours, 64 pour le deuxième concours et 18 pour le troisième concours.

Les places non pourvues au titre de l'un des trois concours pourront, dans la limite des trois quarts du nombre de places offertes à ce concours, être reportées sur l'un ou l'autre des deux autres concours par le jury.